

RELAIS PETIT ENFANCE-CONVENTION COLLECTIVE

Si vous confiez l'accueil de votre enfant à un assistant maternel agréé, vous avez dû constater quelques changements en ce début d'année !

En effet depuis le 1er janvier 2022 la convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile s'applique.

Elle fixe un cadre juridique adapté aux spécificités de la profession d'assistant maternel agréé et détermine les droits et obligations de chacun.

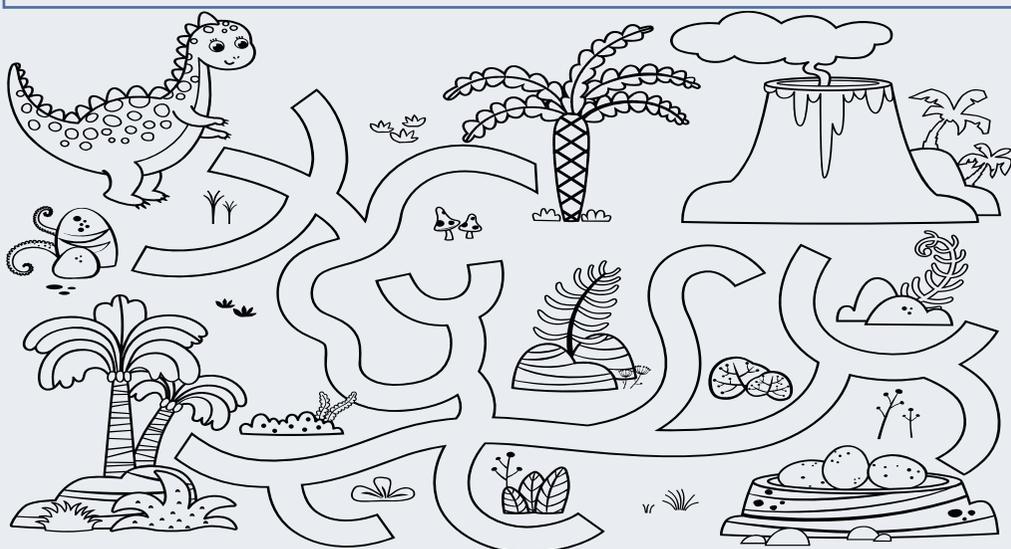
Elle vous permet d'exercer pleinement votre rôle d'employeur en définissant avec votre salarié les conditions dans lesquelles vous lui confiez votre enfant.

Afin de vous éclairer au mieux sur ce sujet 3 webinaires sur les nouveautés de la convention collective du particulier employeur sont proposés en visio les :

- ◆ Jeudi 03 février 2022 19h30 - 21h00
- ◆ Mardi 22 février 2022 19h30 - 21h00
- ◆ Jeudi 03 mars 2022 20h00-21h30

N'hésitez pas à contacter le Relais Petite enfance de la commune pour plus d'informations au 06.12.83.20.90 et retrouvez les liens des webinaires sur le site internet de la commune www.sainthilairesaintmesmin.fr

A destination des
Parents-employeurs



Ne pas jeter sur la voie publique

LE P'TIT HILAIROIS

Février 2022 N°85



Assainissement non collectif (ANC) sur la commune

Le contrôle périodique de vos installations

D'ici fin mars, le Service Public d'Assainissement Non Collectif d'Orléans Métropole, représenté par son délégataire VEOLIA EAU, va procéder à une campagne de contrôles des installations d'assainissement non collectif sur votre commune.

Pourquoi faire un contrôle ? Les installations d'ANC peuvent présenter un risque pour votre santé et/ou votre environnement proche et doivent donc régulièrement être contrôlées. La réglementation impose le contrôle de votre installation d'assainissement à une fréquence régulière (4, 8 ou 10 ans). Une des missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif, est d'assurer ces contrôles et de vous apporter son expertise sur votre installation et son fonctionnement.

En quoi consiste ce contrôle ?

Il se compose des vérifications suivantes :

- ◆ Vérifier les modifications intervenues depuis la précédente visite ;
- ◆ Repérer l'accessibilité, les défauts et l'usure éventuels ;
- ◆ Vérifier l'évolution de l'état des ouvrages, de leurs ventilations, le bon écoulement des effluents à chaque étape de leur traitement ;
- ◆ Constater que le fonctionnement de l'installation n'engendre pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisance ;

Les conclusions et le rapport qui vous seront remis, vous permettront d'identifier les actions éventuelles à mener au niveau de la fréquence et la nature de l'entretien, ou des éventuels travaux à réaliser.

A l'instar du contrôle technique de votre voiture, **le contrôle périodique de votre installation d'assainissement collectif est obligatoire.**

Des courriers de prise de rendez-vous seront adressés aux propriétaires d'installations d'ANC devant faire l'objet d'un contrôle.

Service « Assainissement Non Collectif » VEOLIA EAU

Un technicien est à votre service au 06 13 97 16 15



VILLAGE SANTÉ



Un troisième médecin généraliste, le Docteur Francis KOYUMBA, a récemment commencé à exercer au sein du Village Santé de la Commune. Vous pouvez contacter le secrétariat pour les prises de rendez-vous au 02.38.47.21.96.

MÉDIATHÈQUE

Avis: La 7ème édition de MangaLoiret est lancée!

Quatre mangas sont à votre disposition à la Médiathèque. Ils parlent d'amitié. Il vous faudra élire votre manga favori et voter sur le site www.loiretek.fr/manga-loiret avant le 6 avril 2022.



CLUB DE L'AMITIE

Chers amis du club,
Pour les retardataires, il est encore temps de nous déposer votre bulletin d'inscription pour le spectacle à l'insolite le mardi 1^{er} mars 2022.

Dernier délai 3 février 2022, pour toutes informations vous pouvez appeler notre secrétaire Carole au 06.76.45.94.78, au plaisir de vous y voir, à bientôt Chantal et son équipe. Mail du club :

clubdelamitié45160@laposte.net



L'association Les Peintres en Herbe propose

Un stage de pastel sec pour enfants
du 14 au 18 février (2e semaine des vacances)
Salle des Peintres en Herbe à St Hilaire St Mesmin

- de 9h à 16h30
- pour les enfants de 9 à 13 ans
- avec une professeure qualifiée
- repas à apporter pour midi
- matériel à fournir par l'élève: carton à dessin, crayon à papier, gomme
- 8 places maxi
- Tarif : 100 euros pour les 5 jours
- Tarif dégressif pour les familles



- Thème: La peinture animalière
- Jeux de société pendant la coupure de midi

Renseignements et inscriptions: lespeintresenherbe@gmail.com
ou contacter Sylvette Lengaigne : 06 98 19 67 20

ÉLECTIONS 2022



En vue de l'élection présidentielle, pour les nouveaux habitants, pour les personnes non inscrites, celles qui ont changé d'adresse sur la commune, ou autre situation particulière, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au :

- ♦ Mercredi 2 mars sur le téléservice du service public.
- ♦ vendredi 4 mars pour une demande papier déposée en mairie.

Le premier tour du scrutin aura lieu le dimanche 10 avril, le second tour le dimanche 24 avril.

Une nouvelle session d'inscription sur les listes électorales sera ouverte après les présidentielles en vue des élections législatives des dimanches 12 et 19 juin prochains.

CE QUI A CHANGÉ POUR LES ÉLECTEURS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2022

- ➔ Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- ➔ Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- ➔ L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.
- ➔ Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a adonnées ou qu'il a reçues.



TÉLÉPROCÉDURE « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies.

- ➔ L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande de la validité des données renseignées; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- ➔ L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.
- ➔ Les français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.
- ➔ En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.